 **C’est les vacances !**

**Mais il faut déjà penser à la rentrée…**

Dans un souci de simplification de vos démarches, vous pouvez réaliser toutes les démarches d’inscription et de réservations aux activités de vos enfants pour la prochaine rentrée (hormis pour les entraides et les accueils de loisirs sans repas) sur votre espace personnel Ulis+ ou bien en Mairie au service guichet unique sur rendez-vous au 01 69 29 34 00

**LES CHANGEMENTS POUR 2023-2024**

Dans la volonté d’améliorer les activités périscolaires proposées à vos enfants, l’accueil des enfants d’âge élémentaire se fera par tranche d’âge.

Les enfants scolarisés en **CP/CE1** seront accueillis sur l’accueil de loisirs des Avelines

Les enfants scolarisés en **CE2** seront accueillis aux 4 Saisons

Les enfants scolarisés en **CM1** et **CM2** seront accueillis aux Bois Carrés

*Cette nouvelle organisation concerne les ALSH élémentaires avec repas, elle ne concerne ni les ALSH sans repas (ex-ALMO) ni les ALSH maternels.*

Afin de faciliter l'organisation des familles et des fratries, 3 points d'accueil seront proposés pour**les enfants qui fréquenteront les 4 Saisons et le Bois des Carrés (CE2, CM1, CM2).**

Ces espaces seront encadrés par les équipes d'animation et ouverts de **7h30 à 9h00**et de **17h00 à 18h30**sur les sites suivants :

-l'école élémentaire de la Dimancherie

-l'école élémentaire des Avelines

-Salle des Bergères (rue des Bergères)

**LES MODALITES D’INSCRIPTION :**

**Restauration**

Vous avez la possibilité de choisir pour votre enfant le type de menu qu’il mangera **à l’année** sans augmentation de tarif. Il est possible à l’inscription de choisir :

* Un repas sans viande, votre enfant mangera du poisson ou végétarien toute l’année.
* Un repas sans porc, votre enfant mangera du poisson ou végétarien lorsqu’il y aura du porc au menu.
* Un repas standard votre enfant n’a pas de régime alimentaire particulier.

**Mercredis/Vacances :**

Lors de l’inscription à l’accueil de loisirs vous devrez également sélectionner le menu que votre enfant mangera toute l’année. Au moment de la réservation vous aurez la possibilité de choisir si votre enfant sera accueilli en demi- journée (matin avec repas) ou en journée complète quel que soit son âge.

**Accueil du soir / Etude**

Votre enfant est en maternelle :

* il sera accueilli de 16h30 à 18h30 à l’accueil du soir, un goûter lui sera servi.

 Votre enfant est en élémentaire :

* il aura la possibilité d’aller à l’étude dirigée de 16h30 à 18h où un goûter lui sera servi, il pourra aussi être accueilli à l’accueil du soir après étude de 18h à 18h30 . •
* Club des petits futés (voir entraide descriptif plus bas)

**LES MODALITÉS DE RESERVATION**

***ACTIVITES PERISCOLAIRES (accueils matin, soir, études, mercredis, cantine)***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Période d’activité** | **Réservation** | **Annulation** |
| **Accueil Matin** | 8 jours avant la date de l’activité | 4 jours avant la date de l’activité  |
| **Restauration** | 8 jours avant la date de l’activité | 4 jours avant la date de l’activité |
| **Accueil soir** | 8 jours avant la date de l’activité | 4 jours avant la date de l’activité |

***TEMPS EXTRASCOLAIRE (mercredis /vacances)***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Période d’activité** | **Réservation** | **Annulation** |
| **Mercredis** | 8 jours avant la date de l’activité | 8 jours avant la date de l’activité  |
| **Petites vacances (automne, fin d’année, hiver et printemps).** | 3 semaines avant le début des vacances | 3 semaines avant le début des vacances |
| **Vacances juillet/août** | Avant le 15 juin | Avant le 15 juin |

 La réservation est possible hors délai sur votre espace personnel via « Autres démarches » ou par mail à regieenfance@lesulis.fr.

 Toute réservation hors délai entraîne une majoration de 50 % du tarif de base (sauf dérogation professionnelle). Elle est soumise à la capacité d’accueil des différentes structures. Les annulations sont impérativement à effectuer dans les délais d’annulation, sous peine de facturation.

**Les accueils de loisirs sans repas pour les enfants du CP au CM2**

Les accueils de loisirs sans repas du Bosquet et des Millepertuis

Ils sont ouverts de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30.

Ces deux structures sont accessibles moyennant **une adhésion valable pour l’année scolaire**. L’inscription se fait en mairie au service guichet unique sur rendez-vous au 01 69 29 34 00 et la paiement au service régie enfance, à raison de 20 € pour le premier enfant (tarif dégressif de 5 € par enfant supplémentaire de la même fratrie : )20€ pour le 1er enfant, 15€ pour le 2ème, 10€ pour le 3ème, 5€ pour le 4ème).

**Les entraides**

Les inscriptions pour l’année scolaire 2023/2024 se font directement sur les structures

* Entraide élémentaire (Les Clubs des petits futés) : MPT des Amonts, MPT de Courdimanche
* Entraide collégiens : CLASH du Bosquet MPT de Courdimanche
* Entraide lycéens : CLASH du Bosquet.

 L’adhésion annuelle (20 € par enfant et 5 € dès le 2ème enfant d’une même fratrie) sera à payer au service régie enfance (01.69.29.34.09 sur rendez-vous uniquement) pour valider l’inscription.et permettre l’accueil de votre enfant. Les entraides seront ouvertes à partir du lundi 11 septembre 2023.

|  |
| --- |
| **Une question** : enfance@lesulis.fr ou au 01 69 29 34 10**Consultation du règlement intérieur sur votre espace famille** |